

M. GARLAND (Bow River): Je n'essaie pas d'empêcher l'adoption du présent crédit; je veux simplement démontrer sa parfaite inutilité au comité. En réponse au ministre du Commerce, je dirai que nous savons à quoi nous en tenir sur la résistance de notre charbon aux chocs du transport: nous savons que les méthodes actuelles de chargement, où tout un fourgon est hissé dans l'air et le contenu en est précipité d'un coup dans la cale, chute de trente ou quarante pieds, font que le charbon s'effrite à un degré considérable. Pour le déchargement, on enfonce des godets dans le charbon puis une grue hisse la charge, la tourne et la vide sur le quai. Le ministre de l'Intérieur peut apprendre au ministre du Commerce qu'en conséquence de tous ces chocs l'effritement de la houille ferait du tout-venant de 50 ou 60 p. 100, du charbon. Il serait peut-être possible d'en obtenir une consignment pour les fins de l'expérience, mais il ne faudrait pas divulguer le nom du fournisseur, car dans toute l'Alberta pas un seul exploitant ne permettrait que son nom figurât en pareille circonstance.

M. ROSS (Moose Jaw): Je crois que l'honorable député de Bow River ne parle que d'une des régions de l'Alberta.

M. GARLAND (Bow River): Je parle de toutes les houillères de la province qui produisent du charbon pour l'usage domestique: celle de Saunders Creek, celle de Drumheller, celle d'Edmonton et celle de Lethbridge.

M. ROSS (Mosse Jaw): Le peu d'expérience que j'ai du charbon de l'Ouest canadien me prouve que la houille des charbonnages de Lethbridge est bien moins friable que celle de Drumheller. Il serait peut-être possible d'expédier par chemin de fer et par voie des lacs du charbon de Lethbridge qui ne s'effriterait pas démesurément.

L'hon. M. STEWART: Le présent rapport a été adopté par le comité dont l'honorable député faisait partie.

M. GARLAND (Bow River): Contre ma volonté et contre mon vote.

L'hon. M. STEWART: Je n'y peux rien. Le rapport a été agréé par cette Chambre, et si les comités veulent que leurs rapports aient quelque utilité, ils doivent y aller avec circonspection quand il s'agit d'en adopter un.

M. GARLAND (Bow River): Je n'adresse pas de reproche au ministre.

L'hon. M. STEWART: On a fait valoir que les subventions ne sont pas nécessaires pour assurer le transport de ce charbon, et que le mouvement du charbon serait effectué si on

avait établi un tarif raisonnable. J'en conviens absolument. Voilà pourquoi nos crédits ne comprennent pas un montant pour défrayer le transport du charbon d'Alberta aux régions de l'Est: nous sommes convaincus qu'on arrivera à établir un tarif qui en assurera le mouvement.

Allocation de commisération à Mme Nancy Waugh, \$3,000.

M. CAMPBELL: Quelle est l'explication de ceci?

L'hon. M. STEWART: Un ethnologue du département a disparu à Montréal. Nous n'avons aucune nouvelle à son sujet depuis trois ans; pendant ce temps nous avons toujours payé cette allocation à son épouse. Nous ne savons pas si cet homme est mort; il est tout simplement disparu. Nous savons qu'il est parti pour se rendre à la réserve de Caughnawaga; c'est la dernière nouvelle que nous en ayons. Nous demandons ce crédit pour le soutien de sa femme.

M. PARENT: Décidément ce département n'a pas de veine. Il n'y a pas longtemps nous avons voté \$1,000 pour un employé qui avait souffert d'un accident; voici maintenant une allocation de \$3,000 pour une femme dont le mari a disparu. Si tous les départements faisaient de même, ces allocations pulluleraient dans le cahier des crédits. Il importe de scruter de près tous ces votes.

M. GARLAND (Bow River): J'approuve entièrement les crédits de ce genre. Des indemnités à titre gracieux sont infiniment préférables à des crédits pour des monuments commémoratifs de la guerre ou pour des célébrations outrées.

(Le crédit est voté.)

PENITENCIERS

Pénitenciers: Kingston, \$441,472.

M. QUINN: Je vois que le présent crédit accuse un relèvement de \$8,000. Est-ce que cela résulte de la prohibition ou de la régie par l'Etat?

L'hon. M. LUCIEN CANNON (ministre intérimaire de la Justice): Il y a une augmentation de \$7,000 dans le chiffre des appointements et des allocations de retraite, et on demande \$1,000 de plus pour acheter certains matériaux nécessaires; l'augmentation provient surtout de ce que la population de nos prisons s'est accrue dans la proportion de 50 p. 100.

Mlle MACPHAIL: Le ministère de la Justice a-t-il fait quelque chose en vue de donner suite à la résolution adoptée par la Chambre l'an dernier, pour que l'on donne aux prison-